

AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

*Au titre du Code de l'urbanisme (articles L. 103-2 et R. 103-1)
SUR LE PROJET DU CENTRE URBAIN D'EVRY-COURCOURONNES*

Objet de la concertation :

Par délibération en date du 27 septembre 2022, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Essonne Sénart a pris l'initiative d'organiser une concertation sur le projet du centre urbain d'Evry-Courcouronnes.

Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- Faciliter les cheminements doux en confortant, reconfigurant et densifiant le maillage des espaces publics, mais également en revenant dès que cela est possible au «sol naturel» en créant ou recréant des parcours les plus simples et continus possibles,
- Mettre en scène les équipements existants en les rendant plus visibles,
- Réactiver le concept de ville nature en cohérence avec les enjeux actuels de renaturation et de reconstruction de villes plus durables, plus confortables et plus attractives,
- Déployer des actions évènementielles et des animations dans le centre-ville pour restaurer la convivialité et renforcer l'expérience urbaine.

La concertation vise à :

- informer le public sur le projet du centre urbain d'Evry-Courcouronnes secteur « Agora-Terrasses-Mazières »,
- permettre l'appropriation du projet et sa compréhension par le public,
- permettre au public de s'exprimer sur ce projet, pendant toute son élaboration,
- élaborer et enrichir le projet en prenant en compte les observations du public.

Durée de la concertation

La concertation sera ouverte du 28 novembre 2022 au 7 février 2023.

Modalités de la concertation

Les modalités prévues pour la concertation sont les suivantes :

- modalités d'information :
 - o mise à disposition à la Mairie d'Evry-Courcouronnes et au siège de l'Agglomération d'un dossier d'information, ainsi que sur les sites internet de la ville et de la communauté d'agglomération,
 - o diffusion d'informations sur le déroulé de la concertation par différents moyens : affichage, bulletin d'information, journaux municipaux et communautaires,
 - o site internet dédié : www.revelonsnotrecentreville.fr
- modalités de participation :
 - o organisation de deux réunions publiques, qui seront annoncées sur le site internet de la commune d'Evry-Courcouronnes et de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, et par affichage par voie de presse,
 - o autres évènements de participation dont les modalités seront précisées en temps voulu par différents moyens,
 - o mise à disposition à la Mairie d'Evry-Courcouronnes et au siège de l'Agglomération de registres,
 - o possibilité pour le public de faire part de ses remarques, questions ou contributions pendant toute la durée du projet :
 - adresses courriers : Mairie d'Evry-Courcouronnes – Hôtel de Ville – Place des Droits de l'Homme – 91000 Evry-Courcouronnes / Agglomération Grand Paris Sud – 500 place des Champs-Élysées – BP62 – 91054 Évry-Courcouronnes Cedex
 - adresse électronique : contact@revelonsnotrecentreville.fr

A l'issue de la concertation, une synthèse, retraçant les principaux enseignements issus de ces échanges, sera dressée.